

INSTITUT SUPÉRIEUR DU TOURISME, DE L'HÔTELLERIE ET DE L'ALIMENTATION

L'ISTHIA attribue des bourses de mobilité pour ses étudiants dans les formations situées à Toulouse, Foix, Cahors et Kuala Lumpur, effectuant des stages à l'étranger ou dans les DOM-TOM (à l'exception des étudiants originaires des DOM-TOM).

1- FORME DE LA DEMANDE

L'étudiant intéressé doit fournir une lettre de motivation détaillée présentant le lieu et le projet de stage. Il doit aussi fournir un CV. Dès que possible, il devra faire parvenir la convention de stage signée.

2- DATE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

L'envoi des candidatures doit être effectué par courriel à charlene.gomez@univ-tlse2.fr au plus tard le 6 FÉVRIER 2025 à l'attention de :

Université Toulouse Jean Jaurès - ISTHIA
Laurent BARTHE - Directeur adjoint de l'ISTHIA
5, allées Antonio Machado - 31058 Toulouse cedex 09 - France

Toute candidature remise en main propre par les étudiants, transmise par un enseignant ou déposée en salle des professeurs, sera refusée.

Le candidat à la bourse recevra une confirmation de dépôt dès réception de son courriel.

3- MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le nombre de bourses offertes étant limité, il sera procédé à une sélection des dossiers selon les critères suivants :

- pertinence du projet professionnel et du mémoire,
- motivations et implication de l'étudiant dans sa formation et dans la vie de l'ISTHIA,
- résultats universitaires,
- ressources financières, dont les bourses de mobilités sollicitées auprès des différents organismes.

La commission co-présidée par le directeur ou le directeur adjoint de l'ISTHIA, la chargée des études et le chargé des relations internationales rendra sa décision au plus tard le **mercredi 19 février 2025**.

4- MONTANT DE LA BOURSE ET DATE DE VERSEMENT

La bourse, dont le montant plafonné à 700 € ne peut être donné qu'à titre indicatif, est versée dans le courant du mois de décembre de l'année du stage, sur présentation :

- de l'attestation de stage,
- des justificatifs de frais (transport, hébergement...)

La bourse sera versée sous réserve du bon déroulement du stage.

Toulouse, le 16 septembre 2024

Laurent BARTHE

Directeur adjoint de l'ISTHIA